



Département de la Drôme Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20241017-DEL_02_17102024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 11/10/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Étienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Chantal AUBERY
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Étienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9	2			

Objet : rénovation d'une maison thématique incluant les locaux de l'Office de Tourisme et la Maison des Vautours- Avenant N°2 LOT 03 étanchéité

Monsieur le Maire présente l'avenant N° 2 établi par l'entreprise **4 G ETANCHEITE** dans le cadre de la rénovation de la maison des Vautours.

Modifications introduites : rapport de Mme FROBERT architecte :

« moins de zinguerie »

Incidence financière de l'avenant :

Montant de l'avenant HT : - 453.11 €
TVA 20% : - 90.62 €
Montant TTC : - 543.73 €

Montant initial du marché public :

Montant HT : 16 000 €

TVA 20% : 3 200 €

Montant TTC : 19 200 €

montant du marché public avec avenant N°1 :

Montant HT : 18 495.35 €

TVA 20% : 3 699.07 €

Montant TTC : 22 194.42 €

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : **18 042.24 €**

TVA 20% : 3 608.45 €

Montant TTC : 21 650.69 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 pour le LOT 03 étanchéité pour un montant de – **453.11 € HT** avec l'entreprise **4 G ETANCHEITE** 26700 PIERRELATTE

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise **4 G ETANCHEITE**

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Chantal AUBERY



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

av. 2 lot 03

AVENANT DE TRAVAUX
N° AV/LOT 03 - 2024-18

Envoyé en préfecture le 29/10/2024
Reçu en préfecture le 29/10/2024
Publié le
ID : 026-212602643-20241017-DEL_02_17102024-DE

**Opération : RENOVATION D'UNE MAISON THEMATIQUE INCLUANT
LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME ET LA MAISON DES VAUTOURS**

Maître d'ouvrage: **Commune de Rémuzat**
LE VILLAGE 26 510 Rémuzat

7

Entreprises Titulaires : **4 G ETANCHEITE**
31 RUE PAUL SABATIER- ZI LES MALALONNES - 26700 PIERRELATTE

7

Lot N°: **03 ETANCHEITE**

ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet de régulariser les plus values et moins values présentées dans le lot sus-cité par le maître d'œuvre et dûment acceptés par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 2

Le montant du marché se trouve ainsi modifié, voir tableau ci-dessous:

ARTICLE 3

Les modifications techniques ne nécessitent pas de prolongation du délai global d'exécution.

ARTICLE 4

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Q	P.U	TOTAL
Marché initial HT :				16 000,00 €
Tva à 20,00 %				3 200,00 €
Marché initial TTC:				19 200,00 €
AVENANT 07 (20 MAI 2024)				2 495,35
Travaux supprimés :				
03.8.11 entrée d'eau en déversoir	u	1,00	82,00	82,00
03.8.21 trop plein	u	1,00	68,00	68,00
03.8.31 boite à eau	u	1,00	125,31	125,31
03.8.51 dauphins en fonte	u	2,00	88,90	177,80
sous total moins valeur				453,11
Sous Total HT des moins values				453,11
MONTANT H.T. de l'avenant 05 :				453,11
T.V.A. 20,00 %:				90,62
MONTANT T.T.C. de l'avenant 05:				543,73 €
NOUVEAU MONTANT H.T du marché :				18 042,24
T.V.A. 20,00 %:				3 608,45
NOUVEAU MONTANT T.T.C du marché:				21 650,69 €

L'entreprise,

L'Architecte,

Le Maître d'Ouvrage,



Le Maire Olivier SAVIN



pour la maîtrise d'œuvre, l'OFFICE ARCHITECTES, SC Frobert-architecte
le 16 octobre 2024